

# Charte d'usage de l'espace numérique de travail (ENT) dans les collèges des Hautes-Alpes

## Préambule

L'espace numérique de travail (ci-après ENT) est ouvert aux membres de la communauté éducative ; son but est de mettre en œuvre les objectifs définis par les programmes scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale

Il est mis en œuvre par le conseil départemental des Hautes Alpes en partenariat avec les services de l'académie d'Aix Marseille.

Il permet aux utilisateurs d'accéder, via un navigateur Internet, à des ressources et des services (ressources pédagogiques, documents de travail, espaces de stockage et d'échanges, suivi de la scolarité, communication entre les usagers, ...).

Il se caractérise par une plate-forme numérique distante et sécurisée dont l'accès est totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, maison, etc.), avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque abonné des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

Il a pour vocation d'offrir à l'élève l'accès à des ressources éducatives nouvelles tout en lui permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques que peut représenter l'usage d'Internet. Les compétences mises en œuvre sont celles définies dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN)

La présente charte en définit les conditions générales d'utilisation. En tant qu'utilisateur, vous en acceptez les conditions et vous vous engagez à en respecter les modalités.

## Champ d'application/objet

La présente charte a pour objet de préciser les conditions d'utilisation de l'ENT. Elle s'applique à tous les utilisateurs, c'est-à-dire à toutes les personnes qui sont autorisées à accéder ou à utiliser les services et fonctionnalités de l'ENT et ce, quel que soit leur statut. Elle peut être complétée, le cas échéant, de documents spécifiques pour certaines catégories d'utilisateurs.

## Conditions d'accès au Service

Tout utilisateur de la communauté éducative peut bénéficier d'un accès à l'ENT après acceptation la présente charte. **Ce droit d'accès est personnel et incessible.**

L'établissement décide, en fonction de ses objectifs pédagogiques et de ses capacités techniques, des services qu'il accorde à chaque utilisateur.

L'accès à l'ENT se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Les responsables d'élève(s) utiliseront leur compte EduConnect et/ou FranceConnect, les élèves leur compte EduConnect, les agents (éducation nationale et collectivité) leur identifiant de messagerie professionnelle. L'établissement est en mesure de générer des comptes (login/mot de passe) pour les utilisateurs autres que ceux précités (partenaires de projet, tuteur de stage, etc.). Pour toute question concernant la gestion de votre compte, vous pouvez vous adresser au secrétariat de votre établissement.

Ces éléments de connexion sont strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit.

## **L'utilisateur est responsable de leur conservation et leur utilisation.**

Il s'engage à :

- ne jamais communiquer son identifiant/mot de passe à un tiers ;
- Se déconnecter systématiquement de sa session lorsqu'il a fini d'utiliser le service ;
- ne pas utiliser ou tenter d'utiliser le compte d'un autre utilisateur ;
- Veiller à se connecter à sa session à l'abri des regards indiscrets ;
- signaler au chef d'établissement et à l'assistance de l'ENT toute violation ou tentative de violation suspectées de son compte, perte ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels et de manière générale tout dysfonctionnement.

**Dans cette hypothèse, l'utilisateur est seul responsable de sa négligence et des dommages qu'elle pourrait engendrer**

## **Respect de la législation et des convenances**

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et les règles de bonne conduite dans l'usage des moyens numériques de communication et de publication.

Notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, au respect des lois relatives :

- à la propriété littéraire et artistique ;
- à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- à la protection de la vie privée et du droit à l'image d'autrui ;
- aux droits de l'homme en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant un caractère délictueux.

Les ressources numériques en ligne mises à disposition des utilisateurs dans l'ENT doivent être utilisées dans le respect du code de la propriété intellectuelle notamment en matière de consultation, reproduction, projection...

## **Bon usage et respect de la déontologie**

L'ENT est réservé à un usage conforme aux principes du service public de l'éducation. En ce sens, les utilisateurs doivent utiliser l'ENT strictement à des fins pédagogiques, éducatives, d'apprentissage, administratives et de vie scolaire.

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait de l'ENT. Il s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement.

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services de l'ENT dans le respect des principes de neutralité philosophique, religieuse, politique, commerciale et de laïcité et par conséquent, s'abstenir de tout usage de l'ENT à des fins de publicité, de propagande ou de prosélytisme.

L'utilisateur devra informer le chef d'établissement d'un agissement susceptible de porter atteinte à ses droits, aux droits de la Collectivité responsable de la mise en œuvre de l'ENT ou aux droits des tiers.

**Pour les élèves, Les échanges au sein de la messagerie sortent du cadre de la correspondance privée. Les échanges pourront être consultés en cas de débordement.**

**Toute correspondance à caractère privé devra être clairement identifiée comme telle.**

## **Utilisation des outils de communication et de collaboration**

L'ENT propose un ensemble d'outils dédiés à la communication et au travail collaboratif. L'ENT met notamment à disposition des utilisateurs une adresse de messagerie électronique interne.

L'utilisation de la messagerie est réservée aux activités prévues dans le cadre éducatif et s'effectue sans surveillance ou contrôle éditorial.

L'ENT propose par ailleurs un ensemble d'outils permettant une production éditoriale individuelle ou partagée (profil, espace documentaire, forum, blog...). Chaque utilisateur s'engage à être attentif à la pertinence et à la convenance des informations diffusées au sein de ces espaces. L'utilisateur est responsable du contenu qu'il a créé dans le respect des règles évoquées ci-dessus. Toute personne estimant qu'un contenu est diffamatoire à son égard ou lui porte préjudice peut demander son retrait au gestionnaire du contenu.

Dans tous les cas, le fournisseur du service ENT et la Collectivité qui met en œuvre le service ne sauraient être tenus responsables des contenus publiés par l'établissement ou chacun de ses utilisateurs.

Une attention particulière doit être portée dans l'utilisation de l'application « Actualités »

(génération de fils d'actualités de type réseau social). La création de fils d'actualités, la définition des groupes de destinataires et l'octroi des droits de publication doivent se faire de manière raisonnée pour veiller à ne pas exposer les utilisateurs à un flux d'informations qui ne les concernent pas.

## Droits à l'image et droit d'auteur des contenus

Toute utilisation de l'image d'une personne (photo-vidéo ou voix) requiert obligatoirement une autorisation préalable de la personne majeure ou des représentants légaux du mineur et du consentement de celui-ci. Les autorisations données sont conservées par l'établissement pendant la durée d'exploitation de l'image.

Les utilisateurs disposent, sur les contenus qu'ils créent, des droits d'auteur définis par le Code de la propriété intellectuelle et notamment de droits moraux (respect de leur nom, de leur qualité et de leur œuvre) ainsi que de droits patrimoniaux (droit d'exploitation, de

représentation et de reproduction de l'œuvre notamment). Ils autorisent les autres utilisateurs à utiliser les contenus qu'ils créent et mettent en ligne ou stockent au sein de l'ENT à des fins d'utilisation pédagogiques ou prévues dans le cadre de ce dernier.

Les contenus stockés dans la partie privée de l'ENT appartenant à chaque utilisateur ne peuvent être utilisés librement par les autres utilisateurs sans autorisation.

Lorsque l'œuvre créée par un utilisateur, et notamment un élève, est une œuvre collective au sens de l'article L. 113-2 du Code de la propriété intellectuelle, cette œuvre est la propriété de la personne morale sous le nom de laquelle elle est divulguée.

L'usage des services de publication de l'ENT (blogs, pages web, ..) se borneront aux usagers de l'ENT

## Protection et traitement des données à caractère personne

Le chef d'établissement, le Département des Hautes Alpes et l'Académie d'Aix Marseille sont responsables des traitements conjoints du traitement de données à caractère personnel relatif à la mise en œuvre de l'ENT; Les grandes lignes de l'accord de responsabilité conjointe sont accessibles ([ici](#))

Pour en savoir plus sur le traitements mis en œuvre et ses droits l'utilisateur peut consulter les mentions d'informations ([ici](#)).

Pour les utilisateurs en établissement, les données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement et sont supprimées de l'ENT dans un délai de 3 mois dès lors que vous n'avez plus

vocation à détenir un compte. L'exercice des droits se fait auprès du secrétariat de l'établissement ou de son délégué à la protection des données [dpd@ac-aix-marseille.fr](mailto:dpd@ac-aix-marseille.fr)

Pour les utilisateurs de la collectivité l'exercice des droits se fait auprès ou de son délégué à la protection des données [donnees-personnelles@hautes-alpes.fr](mailto:donnees-personnelles@hautes-alpes.fr)

## Responsabilités complémentaires

### **Vous êtes parent d'élève ou représentant légal**

Vous pouvez accéder en lecture à tous les documents collectifs qui sont accessibles à votre enfant sur l'ENT.

Vous pouvez également participer aux espaces collaboratifs qui vous sont ouverts et apporter des commentaires sur les articles mis en ligne.

Vous pouvez communiquer avec les enseignants de la classe de votre enfant à partir de la messagerie. Un regard régulier de votre part sur les contenus mis en ligne peut contribuer à suivre le travail de la classe et les activités de votre enfant.

### **Vous êtes personnel enseignant**

Vous pouvez prendre connaissance de toutes les actions réalisées par les élèves de vos classes, que ce soit dans les espaces collectifs d'une classe ou communautaires, dans les espaces personnels ou dans la messagerie.

Vous ne pouvez cependant pas effectuer un contrôle permanent sur tous les contenus, en particulier sur les espaces personnels et sur la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les élèves pour lesquels la présente charte s'applique.

### **Vous êtes Principal de collège**

En votre qualité de Président du Conseil d'Administration, il vous appartient d'assurer la charge de directeur de la publication des espaces publics de l'ENT dans votre établissement.

### **L'administrateur**

L'utilisateur qui se connecte avec un profil administrateur possède des droits étendus quant à l'utilisation et à la gestion de l'ENT. Dans ce cadre, il peut être amené à avoir accès aux informations des utilisateurs voire à des informations confidentielles ou relevant du secret des correspondances électroniques.

L'administrateur respecte une confidentialité absolue sur les données, fichiers, traitements et informations dont il pourrait avoir connaissance. Il respecte la plus stricte confidentialité des mots de passe des utilisateurs et s'engage à garder strictement confidentiel son mot de passe administrateur.

L'administrateur assure un rôle général de conseil, notamment d'information, de recommandation, d'alerte et de mise en garde du responsable de traitement, dans le respect des consignes que lui transmet sa hiérarchie.

En toute circonstance, l'administrateur agit sous l'autorité du responsable de traitement à qui il rend compte de son activité.

## Droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion est le droit de ne pas être sollicité par des messages ou des appels professionnels en dehors des heures de travail ou pendant les périodes de repos. Ce droit vise à préserver l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, ainsi qu'à protéger la santé et le bien-être des salariés. Dans le cadre de l'utilisation de l'ENT, les utilisateurs

s'engagent à respecter le droit à la déconnexion des autres utilisateurs et à ne pas leur envoyer de sollicitations professionnelles en dehors des plages horaires convenues. Les utilisateurs sont également invités à paramétrer leurs notifications et leurs modes de communication afin de ne pas être dérangés par l'ENT lorsqu'ils ne souhaitent pas être joignables.

### Non-respect des règles

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation et s'engage à les respecter.

Les conditions générales d'utilisation ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par celles-ci pourra donner lieu à d'éventuelles sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur des autorités administratives et de l'établissement, sans préjuger des poursuites civiles ou pénales auxquelles son comportement l'exposerait.

S'agissant d'un élève mineur, les représentants légaux en seraient informés.